

ETAT DE LA REPARTITION EN NBI DURAFOUR EN DDT28


REPARTITION DE LA NBI du METI-MEDDE, au titre de la 6^{ème} et 7^{ème} tranche de la mise en œuvre du protocole DURAFOUR " en D.D.T. 28 en application de :
 -arrêté du 13 /12/2011 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie A : 3 emplois pour 90 points
 -décision du MEDDE du 14/02/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
 -arrêté du MEDDE du 21/07/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points
 -arrêté ministériel du MEDDE du 21/09/2015 portant transfert d'un emploi de catégorie A et d'une enveloppe de 30 points au MI et création d'un emploi de catégorie A pour une enveloppe de 20 points

In fonction du règlement et du module fiche.

CATEGORIE EMPLOIS B

CATEGORIE AFFECTEE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES EN DDT 28	NOMBRE DE POINTS NBI AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES EN DDT 28	DESIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE ET ATTRIBUTAIRE DE LA N.B.I.	CATEGORIE/ GRADE DE L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
B	1	1	15	15	CHARGEE DE MISSION	SCCT	Corinne MOULIN	B/SACDD classe supérieur	NICOL Locelyne	NBI AFFECTEE : - 15 points à Corinne MOULIN le 01/09/2022
TOTAL	1	1	15	15						

A Chartres, le **15 FEV. 2023**


 Le Directeur Départemental
 des Tribunaux de Chartres
Guillaume BARRON